Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Mars 1893. No. 25.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

HEUR ET MALHEUR

I.

Gentille paysanne, à l'œil frais et mutin,
Qui t'en vas trottinant menu dans le chemin,
Le sourire à la lèvre et des fleurs au corsage,
Gentille paysanne, où cours-tu ce matin?
Hâte-toi! Si le ciel te rit dans le feuillage,
Ce soir il sera sombre et voilé d'un nuage.

Vois perler la rosée au calice des fleurs;
Vois comme elle scintille et trace avec ses pleurs
Un petit arc-en-ciel sur chaque tige verte;
Ce matin, la nature a d'exquises senteurs.
Enfant, regarge-la, car ce soir, corps inerte,
Tu dormiras glacée en ta bière entr'ouverte.

Est-ce vrai ce qu'on dit, que ton cœur a battu,
Jeune fille? Et tu vas à l'église? Sais-tu
Qu'en ce monde il n'est point plus sainte destinée,
Lorsqu'on apporte en dot amour, grâce et vertu?
Tiens, l'airain dans les airs vibre pour l'hyménée,
Non: c'est le glas des morts, et ton heure est sonnée.

Pauvre enfant! Toi si jeune et qui, dans ce moment
Encor, tendait ton âme au bonheur! Pauvre enfant!
Les volontés du ciel sont parfois infernales;
Quoi! lui donner la mort au lieu de son amant!
Lui transformer l'autel en pierres sépulcrales,
L'amour en agonie et ses soupirs en râles!

O Destin! S'il est vrai que tu sois seul aux cieux,
Seul, ta faulx à la main, le bandeau sur les yeux,
S'il n'est pas sur ta tête un Dieu de providence,
Pourras-tu consoler le désespoir affreux
De ces gens sanglotant à genoux, en silence,
Et qui blasphèmeraient s'ils n'avaient l'espérance?

As-tu compté les pleurs avant que de saper?
Mesures-tu les cœurs qui pourraient t'échapper,
Faits par le mal d'hier au mal qui se prépare,
Et qui t'enlèveraient le soin de les frapper
S'ils te croyaient seul maître? Oui ton œuvre est bar-
Destin! Mais après toi Dieu passe et la répare! [bare,

II.

Caprice de mourante, elle avait exigé
De n'être point clouée avant le cimetière,
De sorte qu'on voyait à travers le suaire
Le rire du matin sur ses lèvres figé.

Le rire du matin! Implacable ironie
De la mort! Quoi! tu dors du sommeil éternel,
O vierge, et tout à l'heure, en regardant le ciel,
Tu t'imprégnais d'amour et tu buvais la vie!

La grand mère est debout à côté du cercueil,
Morne et les yeux rivés sur cette forme humaine,
Et parfois, pour mieux voir son trésor qu'on emmène,
Elle lève en tremblant un coin du drap de deuil.

Pauvre femme! Le père à genoux sur la dalle,
Laisse couler ses pleurs entre ses doigts calleux
Et n'ose seulement pas détourner les yeux;
Il aimait tant la morte, et la morte est si pâle!

Mais je ne te vois point, ô toi, son fiancé,
Toi qu'elle aimait, toi qu'elle... Ah! cette vierge est
Par ta faute, sinon tu serais là! Qu'importe, [morte
Qu'importe donc qu'on souffre et qu'on crie? Insensé!

A toi le cabaret, pour elle un cimetière!
Voilà donc l'avenir qu'elle rêvait si beau!
A toi la vie encore et pour elle un tombeau,
Et tu ne viens pas même y dire une prière!

Mais Dieu te punira; car cela n'est pas bien.
Regarde. Le convoi va passer sur ta route.
Voici qu'il est enfin au cimetière.... Ecoute
Un sanglot, puis le bruit de la terre, puis, ... rien!

ESSAIS DE SEMENCES

ET DISTRIBUTION DE GRAIN DE SEMENCE

Au Rédacteur du *Manitoba*.

MONSIEUR, — Sachant que les sujets en tête de cette communication sont d'un grand intérêt pour les cultivateurs, permettez-moi de faire part à vos lecteurs de ce qui suit:—

ÉPREUVE DES SEMENCES.

A la Ferme Expérimentale Centrale, à Ottawa, on s'occupe activement aujourd'hui d'éprouver le pouvoir germinatif du grain et autres semences agricoles. Jusqu'à présent, plus de 1,600 échantillons ont été éprouvés cette saison, et les résultats en ont été très satisfaisants, le percentage de vitalité étant très bon. Toutefois on a reçu de quelques districts du Dominion des échantillons de qualité très inférieure et tout à fait impropres à la semence. Dans quelques endroits du Manitoba la saison de récolte de 1891 a été très défavorable, et de grandes quantités de grain ont été laissées en meules pendant tout l'hiver et battues au printemps de 1892. Un certain nombre d'échantillons de ce grain ont été éprouvés et ils indiquent un percentage très minime de vitalité, plusieurs variant de 15 à 40 pour cent seulement, et sont tout à fait impropres à la semence. Dans d'autres parties du Dominion, et surtout dans quelques endroits d'Ontario et de Québec, la température pendant la période de la récolte a été très pluvieuse, et le grain en meules a été exposé à plusieurs averses avant de pouvoir être rentré, et dans l'intervalle une partie a germé. Une forte proportion de ces échantillons indique aussi un faible degré de vertu germinatrice, et s'il est employé comme semence il en résultera probablement un pauvre rendement.

Les cultivateurs qui désirent envoyer d'autres échantillons pour les faire éprouver, devraient les envoyer sans délai; les paquets devraient contenir à peu près une once chacun, et ils peuvent être envoyés à la Ferme Expérimentale franco par la poste. Les échantillons sont éprouvés et les résultats peuvent généralement être communiqués environ dix jours après la réception du grain.

DISTRIBUTION DU GRAIN DE SEMENCE.

L'année dernière, 16,905 sacs échantillons des meilleures espèces de grain, pesant 3 livres chacun, ont été envoyés franco par la poste à 9,114 cultivateurs demeurant dans diverses parties du Dominion. Cette quantité de grain, au-delà de 25 tonneaux, était toute de première qualité, et se composait des espèces de grain qui promettait le plus et qui avait été essayé sur les diverses Fermes Expérimentales. Sur l'ordre de l'honorable ministre de l'Agriculture, une semblable distribution est en voie de se faire cette année, et déjà plus de 3,000 échantillons ont été expédiés, et un grand nombre est mis à la poste tous les jours. Le but de cette distribution est de mettre entre les mains de bons cultivateurs, par tout le pays, des échantillons des meilleures variétés d'avoine, d'orge, de blé, de pois, etc., de façon qu'elles puissent, à une époque rapprochée, servir de semence dans chaque district du pays, et éventuellement réussir à remplacer les espèces affaiblies et inférieures par des variétés plus vigoureuses et fertiles. Le nombre d'échantillons envoyés à une seule et même personne est limité à deux dans chaque cas, et à ce taux, on peut encore en fournir beaucoup. Avec du soin et un emploi judicieux, ces échantillons de trois livres produiront généralement de un à trois boisseaux la première année et à la fin de la deuxième année le cultivateur aura assez de semence pour ensemencer un grand champ. Les avantages qui découlent de cette grande distribution des meilleures espèces de grain qu'on puisse obtenir, se manifesteront sans doute dans quelques années par une amélioration dans la qualité et une augmentation dans la quantité des récoltes de grain en Canada. Une circulaire est envoyée avec chaque échantillon, et l'on s'attend à ce que ceux qui la reçoivent en remplissent les blancs et y inscrivent les détails de la nature et de la croissance du grain et nous la renvoient à la fin de la saison. On s'attend aussi à ce qu'un échantillon de pas moins d'une livre du produit soit envoyé à la Ferme Expérimentale Centrale, afin que l'on connaisse quel succès a eu sa croissance. Des échantillons sont envoyés à ceux qui en demandent, tant qu'il en reste. Les lettres peuvent être envoyées à la Ferme Expérimentale, Ottawa, sans payer de port.

WM. SAUNDERS,
Dir. des Fermes Expérimentales.
Ottawa, 9 mars 1893.

L'ALUMINIUM TREMPÉ

UN NOUVEAU SUCCÈS

FORCE DE RÉSISTANCE INCROYABLE

En attendant les réponses au prix qu'il a demandé pour la vente de son secret, M. Allard continue toujours de tremper tous les échantillons que les différentes maisons des Etats-Unis lui envoient tous les jours. Sa collection de ces articles commence à être considérable. Il y a toutes sortes de choses: des couteaux à table, des coupe-papiers, etc. Hier, nous avons vu un dévidoir pour perche de ligne qui est un véritable petit bijou. Ce dévidoir a été envoyé à M. Allard par une maison de New-York, avec prière de le tremper. Lorsque M. Allard a reçu l'échantillon, il était tellement mou qu'il avait peine à se tenir en forme. M. Allard l'a trempé, et maintenant il est dur comme du fer, et ce qui ne nuit pas, luisant comme de l'argent.

La Cincinnati Aluminium Coy a aussi envoyé à M. Allard un coupe-papier du même métal. M. Allard l'a trempé et il est maintenant impossible de le plier à la main.

L'abbé Laflamme a donné à M. Allard une feuille de ce métal d'une demi ligne d'épaisseur. En prenant cette feuille par un coin, elle se pliait d'elle-même, et maintenant, il est impossible de la plier à la main comme en fait foi le certificat suivant:

"J'ai examiné un morceau d'aluminium (en feuille à peine d'une demi-ligne d'épaisseur) tel que trempé par M. Allard, de Lévis. Ce morceau est tellement raide qu'il est à peu près impossible de le plier à la main. Ce phénomène me paraît tout à fait extraordinaire et digne au plus haut degré de l'attention des industriels.

J. C. K. LAFLAMME, Ptre.
4 mars 1893.

Cette feuille d'aluminiun, pourtant bien mince, n'a pu être pliée qu'à coups de marteau.

Tous ces objets seront exhibés à l'exposition de Chicago. Ce sera vraiment un curieux spectacle, et la petite voiture qui les contiendra, toute de cuivre rouge montée et chargée d'un canon en cuivre rouge, de haches, ciseaux, cousinets et autres articles tous en cuivre rouge ou en aluminium trempés, ne sera pas l'exhibit qui attirera le moins d'attention.

Nous renouvelons nos félicitations à M. Allard et nous lui souhaitons une récompense digne de son travail et de ses mérites.

UN CONTE MORAL

C'est un conte écrit par M. François Coppée de l'Académie Française, dans un journal de Paris.

"M. Grandcadet, député, regagne sa lointaine circonscription, pour passer les vacances du nouvel an.

M. Grandcadet a été secoué par les derniers évènements, et la sombre inquiétude habite dans son âme.

Son nom n'a pas encore été prononcé. Bon. Il n'a rien écrit, rien signé. A merveille. Mais qui peut répondre, par le temps qui court, qu'on ne trouvera pas, un de ces quatre matins, sur son compte, un papier compromettant? Car enfin, tout de même, il a touché son petit pot-de-vin, l'honorable, comme les camarades, et il n'a pas cru mal agir. Voyons, je vous en fait juge. Il n'avait pas d'opinion sur le dernier appel des fonds; il hésitait. Un homme considérable, un riche banquier, qu'il rencontrait dans son milieu politique, avec qui il était dans les meilleurs rapports, — presqu'un ami, — lui ouvre les yeux, lui fait comprendre combien il est opportun, que dis-je? patriotique de voter dans un sens favorable à l'émission. Ce monsieur, qui sait vivre, qui est un parfait gentleman, lui propose — oh! dans les termes les plus délicats! de l'associer aux opérations financières qui se préparent, tout naturellement, autour de cette grosse affaire, et lui assure, lui paie d'avance, — pour calmer ses scrupules, — un gain, mon Dieu, pas énorme, une misérable pièce de 25,000 francs.

M. Grandcadet, durant tout son voyage, est hanté de cauchemars affreux. Il arrive enfin dans sa petite ville.

Dès qu'il fut chez lui, sa servante Thérésine, qu'il avait prévenue, lui servit du café au lait; et tandis qu'il le savourait voluptueusement:

Monsieur Grandcadet, lui dit la jeune paysanne d'un air gêné, j'ai une chose ennuyeuse à vous avouer.

—Et quoi donc, ma fille?

—D'abord... c'est que je vais me marier.

—Avec Pierre, le bourrelier d'en face!... Voilà deux ans que c'est convenu... Je le savais bien... C'est toujours pour la semaine prochaine?

—Oui... Mais voilà... C'est que pour me marier j'ai dû aller à confesse... et dire à M. le curé un tort que je vous ai fait...

—Du tort?... A moi?...

—Enfin, Monsieur, pardonnez-moi, s'écrie Thérésine qui fond en larmes. Il y a que que je vous ai volé... Oui, que je vous ai volé depuis deux ans... et que je l'ai dit au curé et qu'il m'a ordonné de rendre ce que j'avais pris... et que voilà votre argent, oh! jusqu'au dernier sou, je vous le jure!

Et la malheureuse retire de sa poche sa main pleine d'or et de menue monnaie qu'elle verse sur la table devant son maître.

—Comment?... vous me voliez! fait M. Grancadet, plein d'étonnement et de colère.

—Hélas! Monsieur, ne me perdez pas et ne le dites à personne, je vous en supplie!... Vous voyez bien que je n'étais pas trop malhonnête au fond, puisque je vous ai tout rendu.

—Soit... C'est bon, laissez-moi, répond le maître avec impatience.

Et resté seul, M. Grandcadet tombe dans une rêverie. N'allez pas vous imaginer, par exemple, qu'il songe maintenant à restituer, lui aussi, ses vingt-cinq mille francs de pot-au-vin! Une fois pour toutes, il considère le bénéfice comme acquis et légitimement acquis. Non, devant l'action de cette pauvre fille à qui le prêtre a rappelé le catéchisme oublié, c'est une réflexion de sociologue, d'homme d'Etat qui vient à l'esprit de M. Grandcadet. Il rêve un moment. Puis il ramasse l'argent laissé par Thérésine, le fourre dans sa poche, et alors, — le croirait-on? — lui, le fougueux libre-penseur, lui, qui a voté toutes les lois anticléricales, il murmure entre ses dents:

—On a beau dire. Il faut une religion... pour le peuple.

Le Manitoba.

Mercredi, 29 Mars 1893

NOTES D'OTTAWA

24 mars 1893.

M. Burgess, député-ministre de l'agriculture, a été examiné ce matin, devant le comité de l'agriculture, sur la question de l'immigration.

Il a dit que la propagande pour rapatrier les Canadiens exilés a été plus active l'an dernier que par le passé. Il en est résulté que 530 d'entre eux ont pris des *homesteads* au Canada. Plusieurs membres du comité se sont fortement opposés à des dépenses pour le rapatriement.

Une résolution a été adoptée pour féliciter le professeur Robertson des services qu'il a rendus au pays durant son voyage en Angleterre.

∴

Certains malentendus semblent surgir entre le ministre des finances, M. Foster, et notre Haut Commissaire, sir Charles Tupper. Il est possible que le traité de commerce entre notre représentant à Londres et le gouvernement français ne soit pas soumis au parlement canadien durant la présente session.

En étudiant de près les clauses du traité, on reste convaincu qu'il y règne en effet une certaine ambiguité, et nous ne voyons rien de criminel à ce que notre gouvernement prenne le temps nécessaire pour rendre ce document diplomatique aussi clair et aussi parfait que possible avant de le faire ratifier.

Il vaut mieux retarder la mise en force du traité plutôt que s'exposer à des complications ulterieures.

∴

M. Laurier a fait imprimer à un grand nombre d'exemplaires, son discours sur la question des écoles du Manitoba. Il se propose d'en inonder toute la province d'Ontario, afin de bien faire voir aux électeurs anglais qu'il n'a pas pris d'engagements sérieux sur cette question.

∴

L'acte pour incorporer la compagnie du Canal Nord Américain est venu hier devant le comité des chemins de fer. On se rappelle que cette compagnie se propose de relier par une série de canaux profonds de 20 pieds, le lac Erié, le lac Champlain et Montréal. Le capital de la compagnie est fixé à $20,000,000.

∴

Le rapport du ministre de l'Intérieur vient d'être rendu public. Le rapport dit qu'à l'avenir les immigrants seront l'objet de la plus grande attention de la part du gouvernement, dès leur arrivée sur le sol canadien. Un officier du gouvernement sera mis à la disposition des immigrants; on leur rendra plus facile le voyage d'un port à un autre, on ne les quittera pas avant leur arrivée à destination. Les personnes ainsi chargées de surveiller l'arrivée des nouveaux colons seront installés, l'hiver, à Halifax, l'été à Québec, Montréal, North Bay, Port Arthur et Winnipeg.

En 1892 il est arrivé au Canada 51,540 immigrants; Halifax, 14,567; Québec, 27,422; Montréal, 9, 551.

On compte 515 nouveaux établissements de colons venus des Etats-Unis; ces immigrants forment une classe excellente de cultivateurs; ils sont riches et possèdent de bonnes notions sur l'agriculture.

En général, les nouveaux colons sont de vaillants cultivateurs paisibles et sociaux. Le Nord-Ouest se peuple rapidement, et grâce aux efforts constants du gouvernement, cette partie du pays sera la plus prospère, la plus riche et avant peu, la plus populeuse du Dominion.

∴

M. Beston, candidat libéral, a été élu par 500 voix de majorité, dans le comté de Middlesex. Ce comté était représenté par un liberal. La position des partis ne change donc pas.

∴

L'hon. M LaRivière a donné une excellente conférence vendredi soir à l'Institut Canadien d'Ottawa, sur Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

∴

Voici ce que disait Sir John Rose en 1865 au cours des débats sur la Confédération:

" Nous qui appartenons à la minorité anglaise protestante du Bas-Canada, ne pouvons oublier que les droits que nous possédons en fait d'écoles séparées, nous les avons reçus avant l'union des provinces, lorsque nous étions entièrement à la merci de la population française.

" Nous ne pouvons oublier qu'il n'a jamais été fait de tentative pour nous empêcher d'instruire nos enfants de la manière que nous jugions la plus convenable et la meilleure et je dois reconnaître en justice, que la minorité n'a jamais eû non plus raison de se plaindre de la distribution des deniers publics dans l'intérêt de l'éducation."

∴

Dans les estimations supplémentaires passées hier, un montant de $6,000 a été voté pour l'école industrielle de Saint-Boniface et un de $4,000 pour l'école du Lac des Canards.

∴

M. Edgar a enfin saisi la chambre de ses accusations contre sir Adolphe Caron. L'enquête de la commission royale n'a rien révélé qui soit de nature a compromettre le ministre des postes. Le vote a donné 52 voix de majorité au gouvernement.

∴

Les dépêches nous annoncent que la session se terminera demain.

LES ARCHIVES NATIONALES

Nous donnons ci-après le discours que l'hon. sénateur Bernier a prononcé le 16 courant, sur les archives nationales. Nos lecteurs liront avec intérêt et grand plaisir ces magnifiques paroles:—

(Traduit de l'anglais.)

Honorables Messieurs,

J'ai l'honneur d'offrir à la considération de cette chambre une proposition qui obtiendra, je l'espère, l'assentiment de tous mes collègues. Il s'agit de nos archives nationales, dont la conservation importe à tous.

Le gouvernement et les chambres s'occupent avec raison de tout ce qui peut développer les ressources naturelles du pays. L'accroissement de nos productions, l'extension de nos relations commerciales, la création de nouvelles voies de transport, voilà, avec le développement de nos industries nationales, des objets bien dignes de toute notre attention. Nous devons admirer et seconder les efforts que l'on fait d'un bout du pays à l'autre pour activer les affaires et pousser nos populations dans les voies de la prospérité Nous mettons au premier rang toutes ces préoccupations. Leur but, voyez-vous, n'est pas seulement de nous procurer des satisfactions matérielles et d'assouvir nos besoins physiques; elles tendent aussi à créer un fort sentiment national. Mais il est autre chose aussi qui contribue à l'éclosion et au raffermissement de cette noble aspiration, c'est l'histoire de la patrie. C'est dans les pages de ces annales qu'on retrouve les traces des ancêtres; c'est également dans ces pages que l'on peut saisir toutes les initiatives, tous les efforts, tous les fruits de la pensée nationale, soit qu'elle ait eu pour objet des travaux littéraires ou scientifiques, soit que le gouvernement politique du pays ou que le commerce et l'industrie l'aient absorbée.

L'histoire, c'est la base de toute science sociale. Nul en effet, ne pourrait comprendre le présent, encore moins deviner l'avenir, s'il ne connait point le passé.

Voilà donc brièvement exposé l'importance générale de l'histoire. Je voudrais attirer spécialement votre attention sur l'histoire du Canada. Mais il me faut me hâter, et vous représenter de suite la nécessité de conserver les archives, qui sont la source où vont puiser les historiens et la classe lettrée généralement.

Le gouvernement n'est pas sans avoir déjà fait quelques pas dans cette voie. On se demande toutefois si le temps n'est pas arrivé d'accélérer la marche?

J'ai visité la section des archives, et pendant cette visite plusieurs points d'interrogation se posaient devant mon esprit. L'espace est-il suffisant? Les archives sont-elles protégées contre les flammes?

Nous pouvons nous flatter de posséder de nombreux et importants documents historiques. Combien il serait déplorable d'exposer ces trésors à l'anéantissement, ou simplement à quelque détérioration partielle!

Un ou deux faits suffiront à démontrer l'importance et l'utilité de ces vieilles écritures. L'un des préposés à la garde des archives, M. Marmette, au mérite de qui je me plais à rendre hommage, me disait que souvent les avocats eux-mêmes descendent dans les voûtes pour se renseigner; M. Marmette a même été appelé devant les cours de justice pour établir, à l'aide de ces documents introuvables ailleurs, des droits de propriété.

Je viens de parler de M. Marmette. Il est, avec M. Brymner, archiviste national. Deux hommes distingués, pleins de zèle et d'amour pour leur œuvre; mais ils ont besoin d'être secondés. Il leur faudrait des employés surnuméraires. Et puis, le nerf de la guerre leur manque. C'est pourquoi, ils n'avancent point aussi vite qu'ils le désireraient. Il faudrait donc augmenter considérablement le crédit annuel de cette section. Ce serait le moyen de nous procurer sans trop de retard des manuscrits d'une valeur incalculable, et qui sont pour ainsi dire quotidiennement exposés à devenir les victimes de quelque accident.

Il y a, en Europe, une foule de documents concernant l'histoire du Canada; j'ai eu l'occasion de voir des milliers de volumes en entrepôt dans de vieilles mâsures, où ils périraient infailliblement dans un cas de feu.

Je sais qu'il ne serait point possible de nous procurer toutes ces richesses historiques en une seule fois. mais l'importance de les sauver de la destruction n'en existe pas moins, et il semble que nous devrions nous efforcer de hâter cette œuvre de conservation.

L'ancien Canada n'est pas seul à charmer l'homme d'études par sa belle histoire. Le Nord-Ouest a aussi ses annales, pleines de saveur, d'attraits et de nobles actions. Elles nous diront la perspicacité, le courage l'abnégation et les infortunes de La-Vérandrye, le premier canadien qui ait foulé les rives du lac Winnipeg; elles nous parleront de Franklin et de ses compagnons; de McKenzie et de ses voyages; de lord Selkirk et de sa colonie, dont l'hon. sénateur pour Kildonan est l'un des représentants. Elles nous parleront aussi des deux grandes compagnies qui se disputaient la traite des pelleteries dans ces régions lointaines. Elles racontent les incessants efforts des missionnaires pour introduire le christianisme et la civilisation parmi les sauvages, autrefois les rois et la terreur de ces territoires Elles témoignent aussi des sollicitudes de ces mêmes missionnaires en faveur du maintien de l'autorité britannique et du Canada dans ces vastes plaines.

Ces annales sont dispersées un peu partout; la plus grande partie, néanmoins, se trouve au milieu des archives de l'ancien conseil d'Assiniboia, et dans les forts de la compagnie de la Baie d'Hudson. Celle-ci tenait, dans chacun de ses postes, un journal des événements. Ces mémoires, aussi bien que les annales des missions, sont une importante source de renseignements. Certaines indications me portent à croire que si nous ne nous occupons pas de les sauver, une grande partie de ces documents sera perdue pour l'histoire. Les vieilles générations s'en vont; les vieux forts disparaissent; Fort Garry a été rasé; les vieux parchemins sont dispersés et iront s'ensevelir dans la poussière; et c'est ainsi que se tariront les sources de l'histoire.

Quelques efforts, de très légers efforts suffiraient pour éviter ce malheur d'un ordre tout particulier et pour amasser des richesses scientifiques que les classes lettrées savent si bien mettre à contribution, au grand avantage de nos bibliothèques et de notre esprit.

Il faut bien le reconnaitre, la générosité du Canada à l'égard des gens de lettres n'a jamais été excessive. Tous les jours, nous sommes appelés à donner des secours d'une manière ou d'une autre, à des entreprises quelconques. Ne devrions-nous pas accorder quelque faveur à ces esprits cultivés, qui demandent aux lettres leurs plus belles jouissances, et dont les labeurs constants ont pour résultat de nous éviter à nous-mêmes bien des recherches!

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion de dire un mot des officiers du service civil. Un grand nombre parmi eux sont des hommes d'une enviable distinction; leur courtoisie nous est familière; nous faisons un usage quotidien de leurs travaux. Voilà des hommes qui après avoir donné à l'administration intérieure des affaires du pays leur journée de labeur, pour des appointements nullement excessifs, consacrent leurs veillées à des occupations littéraires et scientifiques dont le public généralement a le bénéfice. Pour ces messieurs, et pour tous ceux qui se livrent à ces travaux intellectuels, faisons quelque chose. Je ne suis pas prêt à recommander au gouvernement d'imiter les pays européens, où les gens de lettres reçoivent des secours directs de l'Etat. Mais ce que nous pouvons faire—et le moins que nous devons faire—c'est de nous procurer, de cataloguer, et conserver les pièces authentiques, originales, sans lesquelles la bonne histoire, l'histoire vraie, ne peut être écrite. Toute action de notre part dans ce sens, sera de nature à stimuler l'activité intellectuelle de nos savants, lesquels sauront nous donner des livres sains, et non de ces pages empoisonnées comme il nous en vient trop des pays étrangers.

Je désire faire connaître à cette chambre l'un de ces documents auxquels je voudrais vous intéresser.

J'ai parlé d'une manière très générale des efforts des missionnaires pour l'introduction dans le Nord-Ouest du christianisme et de la civilisation. Or, savez-vous que lord Selkirk, gentilhomme écossais et presbytérien de religion, a supplié l'évêque de Québec de lui donner des prêtres catholiques pour l'aider dans l'établissement de sa colonie?

Et la suite de l'histoire montre que lord Selkirk fit, en cette occasion, preuve de sagacité autant que de libéralité. La preuve, la voici: c'est une lettre du gouverneur Simpson, de la compagnie de la Baie d'Hudson, à Mgr Taché, à l'occasion de la mort de Mgr Provencher.

" Fort Garry, Rivière Rouge,
" le 30 juin 1853.

" Au Très Révérend évêque de Saint-Boniface, Ile à la Crosse.

" Mon cher Seigneur,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication du 12 janvier dernier, sur les affaires des missions de l'Eglise catholique romaine dans ces territoires.

" Avant d'entreprendre de répondre à cette lettre, je désire enregistrer un tribut de respect pour la mémoire de cet excellent prélat, votre prédécesseur, dont nous avons eu si récemment à déplorer la perte. Pendant une longue période, plus longue qu'il n'est donné d'ordinaire aux amitiés humaines de durer, j'ai eu le bonheur d'entretenir avec ce digne évêque des rapports caractérisés par l'estime et le respect personnels, lesquels, pendant plus de trente ans, n'ont jamais été interrompus, soit dans nos rapports officiels, soit dans nos relations privées.

" Dans sa carrière publique, il s'est montré l'ami de l'ordre et du bon gouvernement, le promoteur de tout ce qui paraissait devoir contribuer au bien-être général, et un pilier pour les autorités établies; toujours prêt à porter sa part des fardeaux publics, tant dans les délibérations du conseil que dans le maintien des lois. Quant à sa valeur personnelle, le sentiment si répandu du chagrin causé par sa perte, fournit une preuve touchante de sa bienveillance et de sa libéralité.

" Sa vie pieuse et sans tache lui avait acquis l'estime universelle; pour moi-même personnellement, il fut un ami honoré et estimé, et dont la société m'a toujours été agréable. Permettez-moi de dire, en terminant, que c'est une consolation, dans cette triste circonstance, de voir que l'office de l'évêque defunt est dévolu à un successeur si digne. L'individu peut être changé, mais on sent que l'évêque de Saint-Boniface continuera d'être, pour cette colonie, un exemple de vertus chrétiennes et de vues éclairées.

" (Signé), G. SIMPSON."

Voilà le bel et noble exemple que nous ont donné les hommes de ces temps passés! N'est-ce pas que les générations actuelles et futures peuvent trouver dans ces documents une grande et saine leçon? Quel mutuel respect des droits, des privilèges et des sentiments de chacun! En nous inspirant de ces fortes pensées, de ces voies larges, nous pourrions sans témérité songer à constituer une nation canadienne, une et puissante, sous l'égide du blason qui orne le siège de notre honorable président, à l'ombre du drapeau qui flotte au sommet de ces édifices et dont nous attendons tous justice, protection et avantages égaux.

C'était mon intention de parler aussi en français, mais j'ai peur d'abuser de votre indulgence. Je termine donc en exprimant l'espoir que ce plaidoyer en faveur de nos archives nationales sera reçu avec bienveillance par cette chambre, par le gouvernement et par l'hon. ministre qui préside cette section de l'administration. Je m'adresse ici à l'hon. ministre de l'agriculture, dont la culture intellectuelle va de pair avec son habileté politique.

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Dimanche dernier, immédiatement après la messe, un concours de dames et des citoyens marquants de la ville de Saint-Boniface, assistait à une cérémonie des plus imposantes.

L'association des zouaves pontificaux de Manitoba, profitait du passage en ville de M. Charles de Cazes, pour lui présenter la belle décoration accordée aux zouaves par Sa Sainteté Léon XIII.

La cérémonie eut lieu au salon de l'archevêché, les zouaves pontificaux de Saint-Boniface, MM. A. F. Martin, Lecomte, Bergeron et Martineau y assistèrent portant leur décoration.

La présentation de la médaille à M. de Cazes, fut faite par Sa Grandeur Mgr Taché qui avait bien voulu rehausser l'eclat de cette fête par sa participation. Monseigneur fit l'eloge des zouaves pontificaux en général et principalement de ceux de Manitoba qui par leur bonne conduite avaient démontré qu'ils étaient dignes de la belle décoration qui ornait leur poitrine.

Monseigneur fit ensuite allusion, en termes les plus chaleureux, aux hautes fonctions dont venait être chargé M. de Cazes qui se rend à Chicago, occupant la position de Commissaire Canadien pour le département des Indiens et ajouta que les compagnons d'armes de M. de Cazes devaient être sensibles à cette marque de distinction dont leur camarade venait d'être l'objet.

Après une courte allocution improvisée, et comme d'habitude, dite en termes les plus éloquents, Mgr l'Archevêque benit la médaille avec l'eau du Jourdain et la posa sur la poitrine de M. de Cazes qui la reçut genou en terre. Monseigneur lui présenta aussi un rameau dont la forme représentait les arbres de la villa Borghèse dont le digne prélat avait gardé un bon souvenir, ayant assisté en 1869 à une grande revue des zouaves pontificaux parmi lesquels on comptait au-delà de 300 Canadiens.

En présentant le brevet accompagnant la décoration, Mgr dit: " Soldat, aime Dieu et va ton chemin."

M. de Cazes, très ému, remercia en quelques mots Sa Grandeur de l'honneur qu'Elle venait de lui conférer, et pour les bonnes paroles qu'Elle avait dites à son adresse.

Le même soir, l'Association se rassemblait à la résidence de M. Lecomte. Etaient présents, MM. A. F. Martin, président; Joseph Lecomte, vice-président; Bergeron, secrétaire-trésorier; H. Martineau et Chs. de Cazes.

Des résolutions de condoléance furent adoptées au sujet du zouave Etienne Rosselin, coadjuteur temporel de la Compagnie de Jésus, décédé la veille. Il fut aussi décidé d'assister à ses funérailles et de porter le deuil pendant un mois en sa mémoire.

Des résolutions furent encore adoptées exprimant la part que l'Association prenait à la douleur de M. Martineau, pour la perte de son épouse, et à l'affliction de M. Martin, dans la perte de ses cinq enfants.

L'association à l'avenir aura son assemblée annuelle pour l'élection des officiers, etc., le jour que la Saint-Jean-Baptiste sera chômée à Saint-Boniface.

L'association de Saint-Boniface s'est affiliée à celle du Nord-Ouest et sera connue sous le nom de l'Association des Zouaves Pontificaux de Manitoba et du Nord-Ouest. Elle aura pour officiers un président, deux vice-présidents, un secrétaire-trésorier et un aumônier.

A la demande de l'association, Mgr Taché a nommé le Rév. M. Joseph Messier aumônier de l'association.

A. M.

NOUVEAUX JUGES DE PAIX

Un ordre en conseil a été passé le 17 courant nommant des juges de paix par toute la province. Des formules de qualification seront adressées à tous les nouveaux titulaires avec prière de les remplir.

Nous donnons les noms des nouveaux juge de paix dans les divisions électorales où notre population est le plus intéressée:—

CARILLON

Venance Nadon, George Goldie, Joseph Tourond, Dieudonné Gatineau, J. A. Cadenhead, William Charrette, P. A. Saint-Laurent, Avila Therien, Olivier Lambert, Onésime Bellemare, John Dobbin, Joseph Hébert, William Wallace, Heinrich Reimer, Hugh McMillan.

DAUPHIN

Frederick Rae, Byron Sindal, W. A Fiddler, R. W. Smith, Thos. Parsons, John Hassard, William McLeod, F. J. Lundy, Emile Hartman, Charles McKay, Charles Wood, Hebron Moar, William Sifton, Thomas Iredale, J. A. Rose, John Sigfusson, James Clark, Henri Langlet.

EMERSON

Mathew Grier, John Hunter, William Grant, Mark Whitely, David Wright, William Ginn, Alexander Weddell, Samuel Sullivan, Colin Campbell, Lawrence Logeboom, Charles Aimi, William Morrison, Alfred Lapointe, John Riach

LAVÉRANDRYE

André Neault, jr.; Robert Ramsey, Jean Marie Juré, Alexander Adams, John Wittick, Thomas Perdue, David Chalmers, R. R. Keam, Joseph Richard, W. B. Dunlop.

LORNE

Léon Roy, Timothy Smith, M. Munro, S. Stevenson, James Riddell, Alexander Begg, Thomas Galley, sr., Donald Campbell, Stanley T. Carr, A. R Ruth.

MORRIS

B. F. Crown, J. Dobbin, M. Lawrie, T. Mulvey, E. G. McTavish, M. D. J Brown, A. Dryden, H. B McMillan, A. Wilson, G Parker, B. Griffith, — Girdlestone, Cornelius Wheatland, D. G. Lorne, H. Snar, John Kelly, J. J. Meary, G. W. Saunders, N. Dunn, G. Meikie, David Pritchard, Andrew Graham, R. McDonald, J. Philip, W. Willis.

SAINT-BONIFACE

J. E. Cyr, Joseph Turenne, J. P. Orphidas Allaire, Pierre Dumas, Joseph Riel, Vincent Cloutier, Cyrille Marchand, John Kenny, K. M. Fell, Pierre Delorme, sr.; Joseph Radford, sr.; James Christie, jr; Pierre Gauthier, Duncan McDougald, Edouard Dumesnil, Joseph Joyal, Robert Dryden.

WOODLANDS

Joseph Forget, W. R. Sinclair, Hugh Grant, jr.; A. E. Hai: sworth, George Main, W. M. Champion, Gavin A. Bruce, Thomas Scott, David Porteous, D. A. Devlin. Wm. Wagner.

WINNIPEG

J. H. Ashdown, H. T. Champion, W. G. Fonseca, J. W. Harris, W. Hespeler, D. Hossack, T. C. Kenleyside, Stewart Mulvey, George Maxwell, Thos. Nixon, J. M. O'Loughlin, W. J. Ptolemy, Alfred Pearson, W. H Paulson, D. A. Ross R. T. Riley, W. U. M. Ronald, Andrew Strang, W. W. Watson, H. S. Wesbrook, M. P. Paterson, James Burridge, E. G Conklin, Sigtryggun Jonasson, Joseph Wolf.

Nouvelles Religieuses

Le Rév. Père Lefebvre, provincial des Oblats, est parti pour Paris où il assistera à l'élection du général de l'ordre en remplacement de feu le Père Fabre. En son absence, le Rev. Père Lauzon, supérieur de la mission de Hull, a été nommé provincial intérimaire.

Des nouvelles reçues de France annoncent que Sa Grandeur Mgr Grandin a subi une opération des plus sérieuses et que tont s'est passé on ne peut mieux. Tout le monde sera heureux de cette bonne nouvelle.

La date du chapitre général de la Congrégation des Oblats a été changée. Ce sera le 11 mai prochain que se fera l'élection du général de l'ordre.

Nous avons eu, lundi, l'honneur de la visite du Rev. Père Lacombe, le vénérable missionnaire, arrivé de la province de Québec samedi. Le vaillant apôtre des missions de l'ouest paraît plein de santé. Il s'est remis en route lundi soir pour Pincher Creek où il résidera dorenavant.

Avant de laisser Montréal, le Rev. Père a diné chez M. Van Horne, président du Pacifique Canadien. M. Van Horne a offert au vieux missionnaire une très jolie peinture d'une entrevue qu'ils ont eue ensemble, il y a douze ans, au Portage du Rat, Keewatin.

Cette peinture est due à M. Van Horne lui-même et fait honneur à son talent.

M. l'abbé Gravel, neveu de Mgr Gravel, évêque de Nicolet, est arrivé en même temps que le Rév. Père Lacombe et reparti avec lui pour l'Ouest. Il exercera le ministère à Fort-McLeod.

Nous avons eu le plaisir d'avoir la visite de M. Gravel à nos bureaux.

Le diocèse de Saint-Hyacinthe comprend 68 paroisses. Sa population catholique est de 118 500 âmes. Il y a 170 prêtres séculiers et 18 réguliers; on compte 121 religieux et 600 religieuses. Le diocèse possède 4 collèges commerciaux, 10 académies, 20 couvents, 6 écoles religieuses, 9 hôpitaux ou asiles et 2 séminaires.

Depuis la création de ce siège épiscopal, en 1852, cinq évêques s'y sont succédés: Nos Seigneurs Jean Charles Prince, du 8 juin 1852 au 5 mai 1860; Joseph Larocque, du 3 septembre 1860 jusqu'en 1865, décédé le 18 novembre 1887; Charles Larocque, du 20 mars 1866 jusqu'au 15 juillet 1875; L. Z. Moreau, évêque actuel, nommé le 19 novembre 1875, sacré en 1876 et Mgr Maxime Decelles, nommé coadjuteur le 19 janvier dernier et sacré le 9 de ce mois.

Une dépêche spéciale de Rome mande que Sa Sainteté Léon XIII a informé les évêques de France qu'il avait résolu de couronner son jubilé épiscopal par la béatification de l'héroïne française Jeanne d'Arc, que les Anglais ont fait brûler le 30 mai 1431 comme sorcière et héritique, mais dont on a reconnu l'innocence publiquement en 1456.

Le Pape a ordonné à la Congrégation des Rites de préparer les préliminaires de la béatification.

Cette nouvelle est accueillie avec la plus vive allégresse par tous les catholiques de France.

ZOUAVE PONTIFICAL ET JESUITE

Le Collège de Saint-Boniface et les Révérends Pères qui le dirigent viennent de faire une grande perte. Etienne Rosselin, coadjuteur temporel de la Compagnie de Jésus, est mort à l'hôpital de Saint-Boniface vendredi dernier, le 24 courant. Depuis plusieurs années il était affligé d'une hernie qui m naçait enfin de se terminer par quelque accident fatal. On lui conseilla de subir une opération qui devait guérir le mal. Cette opération réussit à merveille; mais, soit ébranlement trop profond du système nerveux, soit désir trop faible de vivre, toujours est-il que le cœur s'affaissa peu à peu, et le bon Frère expira presque sans douleur sept jours après la herniotomie. Comme la plaie était parfaitement cicatrisée et saine, les médecins ne savent trop à quoi attribuer un dénouement si inattendu. Le patient, lui, s'était préparé à l'opération comme s'il devait en mourir. Aussi, quand vint l'heure décisive où la nature ébranlée aurait pu lutter avec succès, il sembla préférer " de se dissoudre et d'être avec le Christ" plutôt que de se cramponner à cette vie d'ici-bas où il avait toujours noblement porté la croix.

Les Pères du Collège ne sont pas bien renseignés sur l'origine du Frère Rosselin. Il disait lui-même qu'il avait dû naître soit en Belgique, soit en Irlande, et qu'il était venu en Canada lors de l'immigration irlandaise de 1847, mais qu'il était trop jeune pour en avoir souvenance. Ce qui paraît certain, c'est que, resté orphelin, il fut adopté par la famille de M. l'abbé Bourgeault, grand-vicaire du diocèse de Montreal. Le fait est que le Frère Rosselin n'a jamais parlé de sa personne, si ce n'est pour répondre à une question directe. Tout charmant causeur qu'il était, racontant ses expériences dans plusieurs paroisses du Canada, parlant de ses nombreuses connaissances au pays et à Rome, il était trop humble pour parler de lui sans necessité. C'est cette modestie qui l'a empêché de se faire connaître à ses frères d'armes, les anciens zouaves pontificaux. Consacré tout entier à ses chères fonctions de frère, il ne profita jamais de sa charge pour se rappeler au souvenir de ces croisés du Pape qui habitent Saint-Boniface ou qui venaient assez souvent au collège. Il a trouvé moyen de pratiquer le *ama nesciri et pro nihilo reputari*, l'amour de l'oubli jusque dans ce domaine du dévouement au Vicaire de Jésus-Christ, où la camaraderie rappelle la communion des saints. Mais le Saint-Esprit le poussait encore plus haut. A Rome même, et il s'y rendit avec l'illustre premier détachement des zouaves canadiens, il semble s'être caché. Voyant tout, admirant les splendeurs de la Ville Eternelle, il ne voulait que travailler dans l'ombre Ses officiers, lui ayant vite découvert une passion pour le travail manuel, lui assignèrent les raccommodages du régiment. Etabli dans une espèce de tourelle, il servait le Saint-Père à sa façon, sans bruit, sans éclat. Qui sait? La vocation religieuse a pu germer dans cette humilité si rare. En comprendre le prix, c'est un commencement de faim et de soif de la justice. Et ce goût de la pauvreté, ce culte pour le vieux, le rapiécé, les petites économies, il le conserva jusqu'à la mort. C'est à peine s'il a endossé une ou deux fois la soutane qu'on lui présenta le jour de ses derniers vœux, 2 février 189'. Elle est aussi neuve qu'elle était alors. Il a été jésuite plus de quatorze ans; eh bien! les vêtements qu'il apporta en entrant et qu'il aurait pu porter en religion, existent encore intacts; il leur substituait la défroque des autres, les guenilles qu'il ramassait par la maison et qu'il avait soin de laver lui-même.

Religieux tout à fait exemplaire, il avait vraiment le zèle de la maison de Dieu. C'était un bourreau de travail. Il était toujours prêt à rendre service. C'est même cette activité dévorante qui lui a rendu si pénible le repos forcé de l'hôpital, et qui, ne trouvant plus d'issue sur la terre, s'est réfugiée en Dieu, l'activité substantielle. Les bonnes Sœurs de l'hôpital ont admiré sa tendre dévotion, ses oraisons continuelles, ses larmes fréquentes. Il parut content de mourir, reçut avec beaucoup de ferveur tous les secours de la religion, et expira sans aucune agonie en la fête des Sept Douleurs de sa bien-aimée Mère. Les Frères du Collège perdent en lui un modèle et un aimable compagnon; les Pères, un auxiliaire infatigable, fidèle et sympathique Ses funérailles ont eu lieu lundi; la communauté et les élèves récitèrent l'office des morts avant la messe dite par le Rev. Père Hudon, recteur du Collège; puis, après l'absoute, le cortège funèbre, ayant à sa tête deux Frères et cinq zouaves pontificaux, se rendit au cimetière pour y déposer *in spem resurrectionis* le premier Jésuite mort au Manitoba.—*Communiqué.*

Correspondance

LE PONT PUBLIC PROJETE

On demande des informations sur le pont public projeté.

A Monsieur le Directeur du journal *Le Manitoba.*

Monsieur,—Dans votre feuille du 22 mars, vous annoncez que le maire et les conseillers se sont rendus au bureau du gouvernement à propos de la construction d'un pont public dans le quartier No. 2 de la ville de Saint-Boniface.

Les frais de l'obtention d'une charte de cette nature sont considérables. Sans doute, M. le rédacteur, que les membres de notre corporation agissent individuellement et à leurs frais; car, en dehors du Conseil, il n'a jamais été demandé de construire un pont public, il n'a jamais été signé de requête par les contribuables propriétaires à cet effet.

Au moyen-âge on a fondé des congrégations religieuses dont le but était la construction des Ponts Publics. Ces ponts, par leur hardiesse et leur solidité font encore l'admiration des voyageurs. Mais dans notre siècle positif, il faut autre chose que la foi et les sentiments pour les entreprises de cette nature.

Il est vrai, M. le directeur, que la question de construire un quatrième pont a été agitée depuis quelques semaines, mais il faut bien avouer que nos finances et notre position particulière, pour ne pas dire plus, ne permettent pas d'appuyer ce projet de pont public que désire le conseil de ville de Saint-Boniface.

L'expérience de Morris, Emerson et autres villes de la province doit nous rendre prudents, autrement, le conseil de ville aura l'humiliation de retourner à ces mêmes bureaux du gouvernement, demander piteusement l'abolition de nos droits civiques, de nos franchises municipales, et la nomination d'un commissaire étranger pour éviter le shérif.

Que chacun prenne la responsabilité de ses actes, surtout lorsque l'on veut engager tout à la fois le crédit et le capital de notre ville, pour le profit exclusif de Winnipeg et de quatre ou cinq personnes de Saint-Boniface.

En vous remerciant, M. le Directeur, de l'hospitalité de votre journal et en attendant de nouvelles informations, je suis en mesure d'affirmer que la grande majorité des propriétaires francs tenanciers de la ville de Saint-Boniface est opposée à la construction du pont projeté par le conseil de la ville de Saint-Boniface. C'est pourquoi je vous prie de nous informer si les dépenses préliminaires sont faites par le maire et les conseillers, ou par le conseil

MAX.

Saint-Boniface, 28 mars 1893.

Note de la Rédaction—Ayant été à la meilleure source d'information possible, nous pouvons dire que jusqu'à présent le conseil a dépensé la somme de cinq piastres.

Le sénat français a élu comme son président, lundi, en remplacement de Jules Ferry, décédé, M. Challemel-Lacour, représentant des Bouches-du-Rhône.

Choses et Autres

La bâtisse occupée par le *Montreal Herald* a été réduite en cendres dans la nuit de lundi. Pertes, $130,000.

La population de New-York est dans la plus grande anxiété. Elle voit venir avec terreur le printemps qui menace de lui apporter le choléra. Il parait que la cité est dans un état déplorable de malpropreté, que l'eau est impure, que les fièvres typhoïdes, la grippe, les affections pulmonaires de tout genre ont sévi durant tout l'hiver, en un mot, tout serait prêt pour l'invasion du redoutable fleau. Nos autorités ont donc des devoirs à remplir sur lesquels nous n'avons pas besoin d'insister.

Les Révérendes Sœurs de la Charité ont obtenu le contrat pour l'entretien des aliénés à l'asile de Beauport.

Dans l'affaire du canal de Panama, la semaine dernière, Charles de Lesseps, Baïhaut et Blondin ont été trouvés coupables.

Marius Fontane, secrétaire de l'ancienne compagnie de Panama; Sans-Leroy, ancien député; Béral, sénateur; Dugué de la Fauconnerie, Gobron et Antonin Proust ont été acquittés.

M. Baïhaut est condamné à cinq ans de prison, à une amende de 750 000 francs et à la perte de ses droits civils.

M. Blondin est condamné à deux ans de prison, et M. Charles de Lesseps à un an pour faux, cette année étant comprise dans les cinq ans d'emprisonnement auxquels il avait été condamné auparavant.

Les trois prisonniers sont encore condamnés à payer tous les frais et dommages demandés par les parties civiles aux procédures.

La génération de ceux qui lisent des journaux sans vouloir les payer, ou qui manœuvrent pour ne pas payer leur abonnement n'est pas encore éteinte, tant s'en faut, dit le *Moniteur du Commerce*. Il faut pourtant se débarrasser de cette génération qui, malgré tous les efforts faits par les éditeurs de journaux pour lui faire comprendre que leurs bureaux ne sont pas des institutions de charité n'en persiste pas moins à croire que la réception d'un journal pour le lire, sans le payer, est un encouragement suffisant.

Municipalite de Montcalm.

AVIS.

Avis est par les présentes donné:

1o. Que le Rôle d'Evaluation de la Municipalité de Montcalm en force pour 1892 a été adopté pour l'année 1893

2o. Que le Conseil de la dite Municipalité siégera en Cour de Revision à Letellier, MARDI, le 2 MAI prochain, depuis dix heures A M. jusqu'à quatre heures P.M.

3o. Que tous ceux qui désirent obtenir des changements au dit Rôle devront adresser leur demande au soussigné avant le 2me jour de Mai 1893 ou se présenter à la seance de la dite Cour de Révision.

Daté à Saint Jean-Baptiste, ce 25me jour de Mars 1893.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trésorier.

li 29-3

CONSEIL DE VILLE

Procès-verbal de la séance du conseil tenue lundi soir

Présents :—Son honneur le maire et les conseillers Lloyd, Lauzon, Lavoie, Gaudaur, Lambert, Pelletier et Lamontagne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, mais le maire refuse de le signer attendant plus amples informations légales à propos d'une certaine motion passée à la dernière assemblée.

Lecture de plusieurs communications. Plusieurs comptes sont déposés sur la table.

Le conseil se forme en cour de révision pour examiner les plaintes portées contre le rôle d'évaluation de 1893.

Le greffier donne lecture des plaintes suivantes :

1. Frs. Carrière, lot 82.
2. Frs Bruneteau, lots 632, 637.
3. Geo. J. Maulson, lot 517.
4. The London and Canada Loan and Agency Co., lots 739, 741, 743, 745, 749.
5. Isbister Trustees, lots 536, 538.
6. A. Hogue, lot 546.
7. V. Mager, lot 87.
8. V. Mager, lots 751, 753, 755.
9. J. B. Lauzon, lots 707, 708.
10. Alex. Ducharme, propriété personnelle.
11. J. T. Clarke, lot 3.

Après avoir entendu plusieurs des Messieurs dont les noms sont mentionnés plus haut et avoir entendu plusieurs témoins *re* l'évaluation sur les lots ci-haut mentionnés, il est

Proposé par M. le conseiller Lloyd, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que les lots 72, 73, 74 et partie 75, appartenant à M. Elzéar Lagimodière, soient tous évalués à $100 de l'acre. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lloyd, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Qu'un tiers de l'évaluation des lots 1113, 1114, 1115 soit porté au nom de Felix Hébert. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que l'évaluation de la succession Frs. Carrière soit portée à $400 00 Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Lloyd,

Que la plainte de M. Brunetaut ne soit pas prise en considération et que l'évaluation reste la même. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lloyd, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que les lots 517, 739, 741, 743, 745, 747 et 749 soient évalués au nom de "The London and Canadian Loan and Agency Co.," et que les noms de MM. Kennedy soient biffés du rôle. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lambert, appuyé par M. le conseiller Pelletier,

Que l'évaluation des lots 536 et 533 reste la même.

Proposé en amendement par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que l'évaluation soit de $3,000.00.

Votent pour l'amendement :—MM. Lauzon, Lavoie, Lloyd, Gaudaur.

Votent contre :—MM Lambert, Pelletier et Lamontagne.

Son honneur déclare l'amendement emporté, et la motion principale est perdue sur même division.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que l'évaluation de M. A. Hogue soit de $150.00 sur sa maison.

Proposé en amendement par M. le conseiller Lambert, appuyé par M. le conseiller Pelletier,

Que la dite évaluation soit de $100.00.

Votent pour l'amendement MM. Lambert, Lloyd, et Gaudaur.

Votent contre MM. Lauzon, Lavoie et Lamontagne.

Son honneur déclare l'amendement emporté, et la motion principale est perdue sur la même division.

Proposé par M. le conseiller Lloyd, appuyé par M. le conseiller Gaudaur,

Que l'évaluation de la succession Mager reste la même, et que les noms suivants soient ajoutés au rôle : Félix Mager, de Alsace-Lorraine ; Jean F Mager, de Walhalla ; Emélie Ermerling, Ernestine Mager, de Saint-Boniface ; Ernestine Thomas, Victorine Joyal, de Minneapolis ; et Victor Mager, de Saint-Boniface. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que l'évaluation des lots 751, 753 et 755 reste la même. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que l'évaluation des lots 707 et 708 reste la même. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que l'évaluation de M. Alexandre Ducharme soit réduite à $200.00. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lavoie, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que l'évaluation du lot 4, partie 79, reste la même. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que les procédés de la cour de révision soient terminés et que le conseil reprenne ses délibérations.

Son honneur le maire au fauteuil.

INTERPELLATIONS

M. le conseiller Gaudaur demande qu'il soit produit à chaque assemblée un état des finances de la ville. Le président du comité des finances répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient.

M. le conseiller Gaudaur demande si le loyer des appartements de M. A. Menard a été payé.

M. le président des finances répond qu'il a été reçu $5 00 en à-compte, et que M. Menard devra payer la balance prochainement.

M. le conseiller Lambert demande si M. Bell a payé la balance due sur le loyer du terrain de l'Exposition.

M. le président des finances répond que non.

Deux comptes de M. L. Laurendeau, $3 50, $1.25 sont adoptés.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Lambert,

Que le Trésorier soit autorisé de faire imprimer deux cents copies du rapport des auditeurs pour l'année 1893, au bureau de la Cie Canadienne de Publication. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Gaudaur,

Qu'un comité composé de son honneur le maire, M. le conseiller Lavoie, du proposeur et secondeur soient délégués auprès de M. Munson, avocat, lui demandant d'informer le conseil sur ce qu'il y a maintenant à faire en rapport avec la construction d'un pont.

La motion est mise au vote par son honneur et votent pour MM. Pelletier, Lauzon, Lavoie, Lamontagne, Lloyd et Gaudaur.

Votent contre M. Lambert.

Et la séance est levée.

PERSONNEL

Madame veuve Pélissier est revenue samedi de sa promenade à Yamaska, Qué.

M Cham Grégoire, de Lorette, est revenu jeudi de la province de Québec, en compagnie de sa mère et de deux de ses sœurs. M. Edmond Grégoire, son frère, est aussi arrivé avec sa famille pour se fixer à Lorette.

Madame Verbinnen est revenue samedi de Belgique. Elle a eu la douleur de perdre sa mère pendant le voyage, une heure avant d'arriver à Winnipeg. La défunte était une personne âgée.

M. Alphonse Boucher, de Sainte-Hélène de Kamouraska, Qué., est arrivé avec sa famille dans l'intention de se fixer ici ou dans les paroisses environnantes.

Le Rév. Père Drummond, S. J., donnera une conférence à Régina le lundi de Pâques.

Les journaux de Montréal annoncent que M. Foursin-Escande, arrivé de Paris, visitera bientôt Manitoba dans les intérêts de l'immigration française.

M. l'abbé Morin, l'apôtre de la colonisation, est passé à Winnipeg samedi avec un nombre considérable d'immigrants qui se dirigent dans les environs de Saint-Albert.

Le lieut.-gouverneur Schultz prendra un congé car le dernier numéro de la Gazette Officielle du Canada annonce que l'hon. juge Taylor a été nommé administrateur de la province en son absence.

M. et Mme Onésime Monchamp, et Melle Monchamp, leur fille, sont revenus hier de leur longue promenade dans les provinces de l'est et dans les états du sud. Ils arrivent de Hot Spring, Arkansas pleins de santé et enchantés de leur voyage.

Chronique Locale.

—Winnipeg a maintenant onze banques.

—Ne pas oublier la grande soirée au collège de Saint-Boniface, lundi soir, le 3 avril.

—MM. Joyal et Miron ont ouvert un atelier de tailleur au No. 242, rue Principale, Winnipeg.

—L'on parle de l'apparition prochaine d'un nouveau journal conservateur anglais à Winnipeg.

—W. B. Gillett, gérant de la Cie de prêt London & Ontario, est décédé subitement à Winnipeg jeudi dernier.

—Pour un bon habillement, un bon chapeau et une bonne paire de chaussures, le tout à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—A la cathédrale, demain et vendredi, l'office du matin commencera à neuf heures et celui de samedi à huit heures. Jeudi et vendredi soirs à 7.15 heures il y aura sermon.

—Le conseil a siégé en cour de révision hier, en conséquence, les contribuables intéressés ont dix jours pour appeler des decisions qui ont été rendues. Tout appel doit être adressé au secrétaire-trésorier.

—Pour vos épiceries et provisions de Pâques, allez au magasin populaire de A. Phaneuf (ci-devant maison Despars). Bacon, jambons de Chicago, œufs frais, qualité supérieure de thés, cafés, pommes, oranges, citrons, bonbons, etc.

—Un nouveau palais de justice doit être bâti à Winnipeg et $85,000 ont été votées à la dernière session de la législature. Les membres du barreau s'agitent pour que le nouveau temple de Thémis soit élevé dans la partie commerciale.

—Un incendie considérable a eu lieu dans la nuit de samedi à Winnipeg. Le bloc Foulds sur le côté ouest de la rue Principale, près de la rue Logan, a été consumé ainsi quelques autres bâtisses de bien moindre valeur. Les pertes s'élèvent à une quarantaine de mille piastres.

—Tous les membres de la Cour Saint-Boniface No. 252 des Forestiers Catholiques, sont priés d'être, dimanche matin, à 7 heures, à leur salle de réunion, pour de là se rendre en corps à la cathédrale où doit se faire la communion pascale. Demande leur est faite aussi de retourner à la salle après l'office pour répondre au rôle d'appel.

Par ordre, I. J. LAVOIE,
Sec.-Arch., C. O. F. No. 252.

—Les arrivées suivantes nous sont annoncées par le *Colonisateur Canadien* :—

M. L. Pinsonnault de Saint-Sébastien monte des chevaux ; il a l'intention de se placer aux environs de Winnipeg.

M. Joseph Roy de Sabrevois, n'ayant pu vendre les belles propriétés qu'il possède dans la province de Québec, envoie son fils M. Alfred Roy, avec quatre chevaux pour ensemencer une partie de l'excellente terre qu'il a acquise près de la station de La Salle.

M. Amédée Chabot de Saint-Simon de Bagot est parti pour aller passer quelques semaines au Manitoba dans l'intention de se placer aux environs de Winnipeg, peut-être à Saint-Pierre-Jolys, où il compte beaucoup d'amis : MM. D. Neveux, Chs. Mignault, Peloquin, Dandeneau, etc., etc.

M. Auguste Fafard, fils de M. Fafard, maire de l'Islet, partira le 22 du mois courant pour son troisième voyage à Manitoba, cette fois-ci pour se fixer définitivement, avec deux compagnons de sa paroisse. On croit qu'il optera pour Fannytelle.

M. Pierre Leclerc, de Sainte-Anne Lapocatière, fait ses préparatifs pour se rendre bientôt avec sa famille à Saint-Joseph de Manitoba.

NAISSANCES

PRENDERGAST—En cette ville, le 23 courant, l'épouse de M J. Arthur Prendergast, un garçon.

DESAUTELS—A Saint-Jean-Baptiste, le 28 courant, l'épouse de M. Euclide Desautels, un garçon.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Soumissions pour habillements de la Police à Cheval," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, seront reçues jusqu'à midi de Mardi, le 4 Avril 1893.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités requis, en s'adressant au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées. On pourra voir des échantillons des articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par unne banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent de la valeur totale des articles offerts, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de se faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N.-O.

Ottawa, 9 Mars 1893.
2i 22-3



SOUMISSIONS.

Approvisionnements pour Sauvages.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant à l'endos "Soumissions pour Approvisionnements pour les Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, Jeudi, le 20 Avril 1893, pour l'envoi des approvisionnements des Sauvages, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1894, droits payés, à différents endroits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Des blancs de soumissions, contenant les renseignements complets relatifs aux approvisionnements reçus dates de livraison, etc., peuvent être obtenus en s'adressant au soussigné ou au Commissaire des Sauvages, à Régina, ou au bureau des Affaires des Sauvages, à Winnipeg.

Cette annonce ne devra pas être insérée dans aucun journal sans l'autorisation de l'Imprimeur de la Reine, et aucune réclamation pour le paiement par un journal quelconque qui n'aura pas telle autorisation ne sera pas admise. La plus basse ni aucune soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

L. VANKOUGHNET,
Député du Surintendant-Général des Affaires des Sauvages.

Dépt. des Affaires des Sauvages, Ottawa, Mars 1893.
3i 15-3



AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada à sa session courante, pour l'obtention d'un acte, pour prolonger les délais, pour étendre la date du commencement et de l'achèvement des travaux autorisés par l'acte passé en la cinquante-deuxième année du règne de Sa Majesté, le chapitre 89, intitulé : un acte pour permettre à la cité de Winnipeg d'utiliser le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, pour 3 ans respectivement, et lequel dit acte est remis en force par le chapitre cent huit des Statuts passés dans les cinquante-quatre et cinquante-cinquième années Victoria, et pour une déclaration que l'Assiniboine n'est pas un courant navigable et pour donner autorité au Ministre des Travaux Publics d'approuver les plans sans rien pourvoir pour les écluses ou la navigation.

Daté à Winnipeg, le 17 janvier A.D. 1893.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs pour la requérante, la Cité de Winnipeg.
9i 1-2-93



AGRICULTURE

CRUAUTÉ JOURNALIÈRE ENVERS LES ENFANTS

Nos législateurs ont passé plusieurs lois pour empêcher la cruauté envers les animaux, cependant il est une cruauté qu'ils n'ont pu empêcher et que, probablement, ils ne pourront jamais empêcher. Pourtant cette cruauté est plus grande que celle que l'on peut exercer sur l'animal, car elle s'exerce sur un être intelligent : ce qui est plus grave, elle atteint une foule de jeunes enfants qui déplorent amèrement plus tard d'en avoir été victimes. Cette cruauté sévit dans toutes les classes de la société, elle est très commune chez les cultivateurs. Cette cruauté, si l'on y réfléchissait bien, offre un caractère particulier de méchanceté, car ceux qui s'en rendent coupables devraient être ceux-là mêmes qui devraient l'éviter avant tout.

Quel est donc ce crime si grand dont se rendent coupables tant de personnes et surtout beaucoup de personnes ? C'est celui-ci : combien de parents privent leurs enfants de l'instruction qui leur est si nécessaire aujourd'hui ! Combien de cultivateurs, pour des raisons les plus futiles, sans aucune raison même, privent leurs enfants de l'école ! Combien les y envoient juste pour qu'ils puissent communier et qui les retirent de l'école ensuite. Ces enfants ne savent pas lire, ne savent pas écrire, ne savent pas calculer. Ils sont assez savants aux yeux du père qui en a besoin pour guider l'attelage à la charrue, pour prendre soin des jeunes animaux, pour émotter, enlever des pierres, porter le dîner aux travailleurs, etc., etc. ; toutes ces occupations sont bien plus importantes que d'aller à l'école ; le veau et le porc passent avant l'intelligence du jeune enfant ; ceux-là réclament des soins, mais celle-ci s'arrangera comme elle le pourra. Dites-le moi, amis cultivateurs, n'est-ce pas là une grande cruauté ? L'autre jour, je rencontre un pauvre diable père de dix enfants ; il travaille bien fort depuis quinze ans du pic et de la pelle sur un chemin de fer pour gagner sa piastre par jour. Pourquoi n'avez-vous pas encore de l'avancement ? lui demandai-je. "Ah ! me répondit-il avec des larmes dans la voix, je ne sais ni lire ni écrire ; si mon père m'avait envoyé à l'école, je ne serais pas ici, ma femme et mes enfants n'auraient pas autant de misère." Combien d'autres personnes pourraient tenir le même langage ! Qui vous dit, mes amis, que vos enfants ne seront pas plus tard dans le même cas, si vous les laissez croupir dans l'ignorance ?

Croyez moi, ne refusez pas pour aucune considération l'éducation et l'instruction à vos enfants, n'ayez pas cette cruauté ; mais donnez à leur intelligence tout ce qui est nécessaire pour qu'ils puissent renverser plus tard tous les obstacles qu'ils rencontreront dans le chemin de la vie et devenir de bons et utiles citoyens.

L'ARGENT EST UN ARGUMENT CONVAINCANT.

Voici ce que me disait l'autre jour un cultivateur de mes amis : "Vous autres qui écrivez dans les gazettes, vous parlez d'une foule de choses bonnes en elles-mêmes, mais plus ou moins pratique. Savez-vous ce qui convainc le plus le cultivateur ? C'est l'argent ; prouvez-lui clairement qu'il y a des piastres à faire s'il adopte telle méthode de culture, il s'empressera de suivre vos conseils. Mais s'il n'entrevoit pas de profits certains à réaliser, il ne vous écoutera pas et il aura parfaitement raison. Tenez, je vais vous donner un exemple frappant de ce que j'avance : Tous les cultivateurs qui se sont livrés à l'industrie laitière ont réalisé de beaux bénéfices ; voyez maintenant comme il est facile de leur prouver la nécessité de cette industrie. Les idées que l'on émet maintenant à propos du soin qu'il faut donner aux vaches laitières aurait fait hausser les épaules de la plupart des cultivateurs, il y a dix ans. On aurait ri de celui qui aurait voulu prouver qu'il y a de grands profits à réaliser à nourrir très copieusement les vaches en hiver, on l'aurait traité de prodigue, de dépensier. "Mais quoi, aurait-on dit, de la paille et de l'eau n'est-ce pas ce qu'il faut pour hiverner une vache qui ne donne plus de lait ? pourquoi gaspiller le son, le gru, le grain moulu ? pourquoi hacher le fourrage ? c'est une folie." Maintenant cette folie devient générale et l'on s'aperçoit qu'elle donne des piastres en fin de compte. Cette folie est devenue sagesse ; c'est le profit, l'argent qui l'a prouvé. Toujours les bénéfices pécuniaires seront les meilleurs prédicateurs de la diffusion des saines données agricoles.

Ces paroles sont à méditer par tous les cultivateurs qui n'ont pas encore abandonné la routine.

L'ÉPOQUE DES SEMAILLES

Le cultivateur ne saurait apporter trop de soins et d'attention dans le choix de l'époque des semailles. Elle ne peut être indiquée d'une manière absolue et générale, car chaque exploitation agricole, et pour ainsi dire chaque terre étant placée dans un ensemble de conditions particulières, il est impossible d'indiquer une époque fixe à cet égard. Pour cette dernière raison, il y a avantage de multiplier les champs à expériences dans un seul comté.

Il appartient donc au cultivateur de décider cette question pour chaque cas spécial. C'est à lui de bien étudier le climat et le sol ; le climat : au point de vue de la longueur des saisons, de l'intensité du froid ou de la chaleur, enfin de l'état habituel de l'atmosphère ; du sol : de sa consistance, de sa fertilité, de son exposition, de son humidité, du genre de culture que le cultivateur aura adopté et de la nature des plantes produites en dernier lieu. Toutes ces circonstances qui peuvent avancer ou retarder la végétation doivent être, de la part du cultivateur, l'objet d'un examen raisonné et appronfondi. Une terre légère, ou humide et froide, ou maigre, ou mal exposée, ou sujette à se soulever par l'effet des gelées, doit être semée avant une autre terre située sous le même climat, mais qui n'aurait pas les mêmes défauts ou qui réunirait des qualités opposées.

Des semailles faites à l'excès, trop à bonne heure, offrent des inconvénients ; cependant le cultivateur doit reconnaitre que ces semailles précoces ont presque toujours une supériorité sur celles qui sont faites trop tard : ces dernières semailles donnent généralement naissance à des plantes chétives, languissantes, que le cultivateur peut reconnaitre par la délicatesse des tiges. Au contraire, les semailles précoces fournissent des plantes vigoureuses, robustes, dont la rusticité puisse faire face à l'inclémence des saisons, soit à l'égard des gelées, de la sécheresse, etc. A l'égard des céréales, les tiges acquièrent plus de hauteur ; les épis deviennent plus longs, et à la récolte le cultivateur peut constater un plus grand rendement.

A PROPOS DU SEVRAGE DES VEAUX

Un conseil qui fera éviter beaucoup de désagréments et même d'emportements à plusieurs cultivateurs est celui que je lis dans le *Michigan Farmer*, à propos du sevrage des veaux :

Laissez téter le veau pendant les deux ou trois premiers jours de sa naissance, et attachez-le ensuite solidement dans un endroit propice. Mettez devant lui environ une chopine de lait chaud dans un vase peu profond, pour que le veau ne puisse renverser le lait, placez votre vase dans une boîte aussi peu profonde. Ce qui vous reste à faire, c'est d'attirer l'attention du veau sur le lait que vous lui présentez, en brassant le lait et en lui en mettant quelques gouttes dans la bouche. Retirez-vous et laissez faire le veau ; vous serez tout surpris de voir que le lait aura disparu en peu de temps. Ne mettez pas trop de lait pour commencer, car le veau a l'instinct de se plonger le nez jusqu'au fond du vaisseau. Quand votre élève aura appris à boire vous pourrez alors augmenter la quantité de lait.

SOINS AUX AGNEAUX NOUVEAU-NÉS

Si un agneau nouveau-né devient tellement transi de froid qu'il paraisse comme mort, ne perdez pas de temps, plongez-le dans l'eau chaude ; que l'eau soit assez chaude pour que vous puissiez à peine endurer la main. Au bout de quelques minutes, la vie reparaîtra, asséchez bien alors le jeune agneau, enveloppez-le dans des linges chauds et placez-le près du feu. Bientôt l'agneau reprendra assez de vigueur pour que vous puissiez le rendre à sa mère qui doit être dans un endroit chaud ; voyez à ce qu'il tette bien et il est alors sauvé. Tout cela est un peu de trouble il est vrai, mais ce qui est vrai aussi c'est que tout agneau que l'on réchappe ainsi représente une valeur de deux ou trois piastres au bout de quelques mois.